



Plan d'actions pour la promotion de la formation professionnelle duale

Créer 400 places d'apprentissage supplémentaires dans le canton

Les milieux économiques et le Département de l'éducation de la culture et des sports (DECS) s'unissent pour présenter un plan d'actions visant à promouvoir l'apprentissage en entreprise (système dual). L'objectif visé est la création de 400 places d'apprentissage supplémentaires !

Une étude menée en 2008 par le Service de la formation professionnelle en collaboration avec un bureau de conseil stratégique a montré que l'âge moyen des jeunes neuchâtelois qui signent un premier contrat d'apprentissage est de 18 ans. Trop nombreux sont ceux qui commencent par entreprendre une formation générale au lycée ou en école de culture générale avant de l'interrompre pour se réorienter ensuite vers une formation professionnelle correspondant mieux à leurs aptitudes. De plus, le coût par apprenant en formation professionnelle dans le canton de Neuchâtel est de 43% plus élevé que la moyenne suisse. Une situation qui s'explique par la trop grande proportion de formations dispensées en école à plein temps.

Des objectifs très ambitieux

Dans le cadre de son Programme de législature 2010-2013, le Conseil d'Etat s'est fixé des objectifs très ambitieux: sa volonté est d'augmenter, sur une durée de huit ans, de 58% à 68% la proportion d'élèves libérables qui choisissent la formation professionnelle à la fin de leur scolarité obligatoire. Le gouvernement cantonal a par ailleurs l'objectif de faire passer de 57% à 80% la proportion de formations professionnelles en entreprises par rapport aux formations en écoles à plein temps.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil d'Etat imposera dès 2011 à tous les départements et à toutes les institutions subventionnées un quota d'apprentis minimal de 4% du personnel. De plus, le DECS a déjà décidé de généraliser, dès la rentrée d'août 2010, les cours d'éducation au choix professionnel dans toutes les classes de 8ème année. Afin de valoriser la formation professionnelle, une nouvelle édition du salon des métiers « CAPA'CITE » aura lieu en septembre en ville de Neuchâtel.

Mobilisation des employeurs publics et privés

Actuellement, 17% des entreprises neuchâteloises sont formatrices et elles offrent chaque année un peu plus de 1.000 places d'apprentissage. Pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, ce nombre doit être augmenté de 400 places supplémentaires.

Ce défi ne pourra être relevé que par une véritable mobilisation des employeurs publics et surtout privés. Pour concrétiser les efforts qui seront à mener en partenariat dans

différents secteurs, un groupe de travail composé de représentants des organisations du monde du travail et des institutions étatiques a élaboré un plan d'actions.

Ce plan d'actions propose par exemple un aménagement des conditions de travail pour les apprentis et l'amélioration de l'accessibilité des entreprises en organisant des transports. Il propose par ailleurs d'entamer une réflexion sur les filières (principalement préprofessionnelles), de favoriser les rencontres entre enseignants du secondaire 1 et milieu professionnel afin d'augmenter leur connaissance des entreprises et des possibilités de formation professionnelle, ou encore de créer des formules mixtes entre entreprises et écoles professionnelles (année de transition, taux progressif d'activité en entreprise, partenariat flexible, etc.).

Ce plan d'actions est mis en consultation jusqu'au 25 juin auprès des employeurs et des milieux intéressés de notre canton. Le DECS a en effet la volonté de travailler en étroite collaboration avec les entreprises et les institutions qui seront appelées à mettre en œuvre les mesures visant à augmenter les possibilités de formation en apprentissage dual. Ce type de formation doit permettre aux jeunes d'apprendre en étant proches des réalités de l'entreprise et de favoriser ainsi leur employabilité et leur insertion dans le monde du travail.

La stratégie décidée par le Conseil d'Etat bénéficie du plein soutien de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) et de l'Union neuchâteloise des arts et métiers (UNAM). La CNCI et l'UNAM participent depuis plusieurs mois aux réflexions visant à promouvoir l'apprentissage et ont été associées à l'élaboration du plan d'actions. La CNCI et l'UNAM invitent également les employeurs neuchâtelois à s'engager sans réserve dans les actions qui seront menées en partenariat avec le DECS.

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Pierre Hiltopld, directeur de la CNCI, tél.032 722 15 15.

Jean-Claude Baudoin, président de l'UNAM, tél. 032 843 41 30.

Neuchâtel, le 20 mai 2010